



N°2025 /MEF/SG/DGI/DSF

0196

Ouagadougou, le 02 AVR 2025

Note de service

Objet : opérationnalisation des Directions du guichet unique du foncier de Ouagadougou n°1 et n°2

En application des dispositions de l'arrêté n°2025-0040/MEF/SG/DGI du 03 février 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des impôts, il a été mis en place une Direction du guichet unique du foncier n°1 de Ouagadougou (DGUFO-1) et une Direction du guichet unique du foncier n°2 de Ouagadougou (DGUFO-2).

Les compétences territoriales de ces deux Directions sont réparties conformément au tableau ci-après :

Structures	N° DCI	N° d'arrondissement	N° secteurs	Communes rurales
DGUFO-1	Ouaga 1, Ouaga 2, Ouaga 3, Ouaga 6, Ouaga 9	1, 2, 3, 6, 8 et 9	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ,8, 9 ,10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40	Pabré, Tanghin-Dassouri, Komsilga
DGUFO-2	Ouaga 4, Ouaga 5, Ouaga 7, Ouaga 8	4, 5, 7, 10, 11 et 12	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 et 55	Koubri, Saaba

Le démarrage effectif des activités de DGUFO-2 est fixé au mardi 08 avril 2025.

